

1989 OPTIQUE
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 41, rue Léon Gambetta
76290 MONTIVILLIERS
929 980 621 RCS LE HAVRE

(Ci-après « la Société »)

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 26 NOVEMBRE 2024

LES SOUSSIGNÉES :

La société KUUIJUAQ,
représentée aux présentes par son Gérant, Monsieur Antoine BOIDIN ;

La société MARA,
représentée aux présentes par sa Gérante, Madame Marine BOUILLARD ;

La société TALL,
représentée aux présentes par sa Gérante, Madame Laurine DONNET,

Détenant ensemble 1 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 1989 OPTIQUE désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 1989 OPTIQUE et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 22 des statuts,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Monsieur Antoine BOIDIN

La collectivité des associés, prenant acte de la démission de Monsieur Antoine BOIDIN de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme à l'unanimité en qualité de nouveau Président, pour une durée illimitée :

La société MARA,
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 42 bis, rue Clairaut, 76620 LE HAVRE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 934 817 974, représentée par Madame Marine BOUILLARD, Gérante.

DEUXIEME DÉCISION

Nomination d'un Directeur Général

La collectivité des associés nomme à l'unanimité en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

La société TALL,

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 6, rue du Caudet, 76430 SAINT-ROMAIN-DE-COLBOSC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 933 520 447, représentée par Madame Laurine DONNET, Gérante.

Conformément aux dispositions des statuts, la société TALL disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

TROISIEME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait le 26 novembre 2024

Antoine BOIDIN
Pour société KUUJJUAQ
Associée

Marine BOUILLARD
Pour société MARA
Associée et Présidente acceptant ses fonctions

Laurine DONNET
Pour société TALL
Associée et Directrice générale acceptant ses fonctions